

LA CONSTRUCTION DE LA BIBLIOTHEQUE DE MIRAMAS

La Bibliothèque de Miramas concerne en fait trois villes : Fos sur Mer, Miramas et Istres.

Le maître d'ouvrage en est le syndicat communautaire d'aménagement de la ville de Fos, et plus spécialement, la Municipalité de Miramas. Le maître d'ouvrage délégué pour cette opération a été l'EPAREB (Etablissement Public d'Aménagement de la Région de l'Etang de Berre). Le concepteur a été désigné, à la suite d'un concours organisé par l'EPAREB en Mai 1978.

Le programme prévoyait trois éléments principaux :

- la bibliothèque,
- une école de musique avec des locaux de formation permanente,
- et un restaurant communautaire pour la ville de Miramas.

La première difficulté résidait dans les problèmes d'urbanisme, soulevés par le choix du terrain, qui proposait l'implantation de cet ensemble sur un terrain situé à la charnière de deux trames urbaines d'époques différentes :

- l'une datant du XIX^e siècle et contemporaine de la création de l'importante gare de Miramas,
- l'autre réalisée dans la première partie du XX^e siècle.

La particularité de ce site proposé est sa situation excentrée, et déconnectée du tissu urbain. Il s'agit d'un paysage caractéristique de la Crau sèche, caillouteux, horizontal et sans caractère. Le premier souci des concepteurs a donc été de rattacher cette bibliothèque au tissu urbain existant, en proposant tout d'abord d'aménager en espace public la totalité du terrain proposé 1.3 hectare. L'une des difficultés que présente cet équipement, compte-tenu de son implantation, réside dans le fait qu'il est toujours difficile de créer des lieux de rencontre dans un espace qui n'a ni tradition ni caractère. Or, la réussite de cet équipement passe d'abord par la fréquentation quotidienne des habitants de la ville. C'est pourquoi il a été choisi d'organiser un espace public, protégé des vents dominants, avec des talus, des zones de bancs, de jeux d'enfants, et, par ailleurs, cet ensemble s'organise autour d'un jardin intérieur, sorte de patio central très protégé où se trouvent une fontaine, des bassins, des massifs de fleurs, des massifs de végétaux et des zones de repos. On estime qu'à partir de cet espace les utilisateurs de cet équipement investiront d'abord le patio, et ensuite les différents éléments du jardin public.

Les éléments du programme comportaient trois points principaux :

- la bibliothèque,
- l'école de musique,
- le restaurant.

On a tenté de développer trois types d'architectures différents, et, en ce qui concerne la bibliothèque elle-même, on a cherché à différencier largement le caractère de la bibliothèque pour adultes, et la bibliothèque pour enfants.

Dans les différentes conversations avec les élus municipaux, ceux-ci à plusieurs reprises ont indiqué qu'il leur semblait indispensable de profiter de la création de cet ensemble pour donner à Miramas un édifice qui ait une certaine « monumentalité ». Cela était un peu en contradiction avec les propos des différents responsables des bibliothèques que j'avais eu l'occasion de visiter, qui souhaitaient que le caractère de celles-ci ne s'apparente pas à un « temple » élitiste, mais que chacun puisse se trouver à l'aise dans un espace plus quotidien.

Afin de répondre au besoin exprimé par les responsables municipaux, on a recherché, pour le volume de la salle de prêts, un traitement à caractère monumental, bâti sur une trame carrée de 4.10 m sur 4.10 m. Afin d'affirmer clairement l'effet de monumentalité, on a privilégié les séquences frontales, c'est-à-dire que, depuis les points d'accès principaux de la bibliothèque, celle-ci se présente cadrée de manière perpendiculaire à la trame.

Par contre, pour ce qui concerne les espaces de la bibliothèque enfants, de l'école de musique et de la restauration, il a été utilisé une trame diagonale, cela signifie que depuis les points principaux d'accès, la perception se fait toujours sur un axe diagonal d'un carré, de manière à donner une certaine richesse visuelle et une certaine fluidité. La difficulté résidait essentiellement dans la rencontre de ces deux trames diagonales et frontales. Le hall d'entrée et le patio ont servi d'espace de transition de l'un à l'autre des systèmes.

Le programme établi par le maître d'ouvrage EPAREB était très précis et ne permettait pas beaucoup de variations. Cependant, lors du concours nous avons été amenés à proposer une modification qui concernait la salle polyvalente, prévue au départ comme une salle pouvant éventuellement servir de salle de restaurant, de salle de réunion, de salle des fêtes, etc... Nous avons indiqué très clairement à ce moment-là, que nous ne croyions pas du tout à la possibilité de cette polyvalence : une salle polyvalente en général ne correspond à aucune fonction ; il est peu probable que l'on puisse faire correctement du spectacle dans une salle de restauration, et que l'on puisse se restaurer dans une salle de spectacles.

Nous avons proposé d'affecter ces 100 m² du programme à la partie Auditorium prévu entre l'école de musique et la discothèque, permettant ainsi de doubler la surface affectée aux spectacles.

La chance de ce projet pour une bonne part réside dans le fait que, lors de la mise au point définitive du projet après l'APS (Avant-Projet Sommaire), nous avons travaillé d'une manière constante et quotidienne avec le futur responsable de la bibliothèque, le Conservateur, lequel nous a amenés à modifier certains éléments de fonctionnement de l'avant-projet.

C'est ainsi que nous avons, pour la bibliothèque enfant, inversé l'espace de lecture, et nous l'avons réduit au profit de l'espace concernant la présentation des livres.

Par contre, la discothèque qui était déjà figée dans ses murs, bien que jugée trop petite, n'a pu être que peu agrandie. Cela demeure semble-t-il un problème.

En ce qui concerne les bureaux, ceux-ci ont été également modifiés et agrandis, sans cependant augmenter la surface générale, en prenant celle-ci sur la surface affectée à la manutention et à la conservation.

Il a été prévu au départ un ensemble de bureaux paysages ; certains d'entre eux ont été isolés pour des problèmes de commodités de travail.

Enfin le maître d'ouvrage nous a permis, en relation avec le Conservateur, de faire un travail très précis, quant au choix du mobilier, travail qui n'a pu être effectué qu'à travers une collaboration de tous les instants avec le Conservateur.

La conclusion de ce travail engagé il y a maintenant quatre ans, est que la concertation entre l'architecte et les utilisateurs est une nécessité absolue.

Le dialogue permanent entre l'architecte, qui doit rester inflexible sur les problèmes d'architecture, et l'utilisateur qui ne doit pas faire de concessions sur la fonction est moins contradictoire et moins inconfortable que ce que l'on pourrait imaginer. Des solutions souvent originales sortent de ce dialogue.

Mario Fabre
Architecte diplômé
par le gouvernement.